



Commission thématique « Milieux naturels et usages récréatifs liés à l'eau »

Mardi 26 mai 2015 – Soisy-sous-Montmorency

Compte-rendu des échanges

Commission présidée par Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE.

Participants

Liste des participants de la Commission « Milieux naturels » en annexe du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

- Rappel de la démarche et présentation des objectifs de la journée
- Présentation du scénario « sans SAGE » et débat
- Elaboration des scénarios contrastés thématiques (en lien avec la commission "Milieux naturels")
 - ✓ Rôle des scénarios contrastés
 - ✓ Présentation des hypothèses de travail
 - ✓ Constitution des groupes de travail
- Travail en atelier
- Restitution des ateliers et discussion
- Synthèse et conclusion de la journée

Cette réunion de la commission « Milieux naturels / Usages récréatifs liés à l'eau » s'inscrit dans la phase « Tendances et scénarios » du SAGE. Le travail réalisé à cette occasion, et qui fait l'objet de la restitution ci-dessous, constitue le socle à partir duquel seront établis les scénarios contrastés du SAGE.

Pour rappel, la phase « Tendances et scénarios » est une démarche prospective qui permet de :

- construire des scénarios contrastés pour poser le choix ultérieur de la stratégie du SAGE ;
- envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic ;
- faire émerger une vision d'ensemble à long terme, cohérente et lisible, pour donner à voir la plus-value du SAGE ;
- clarifier et poser les choix locaux pour mobiliser les acteurs ;
- distinguer la phase d'analyse de la phase de décision.

Organisation et déroulement de la commission « Milieux naturels / Usages récréatifs liés à l'eau »

Préalablement aux trois commissions thématiques (« aménagement et risques liés à l'eau », « qualité de l'eau », « milieux naturels et usages récréatifs liés à l'eau »), le groupement d'étude a établi une première version du scénario « sans SAGE », qui offre une vision du territoire sur les 15 à 20 prochaines années dans un contexte « sans SAGE », c'est-à-dire sans efforts supplémentaires de prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques et sans coordination des différentes politiques publiques, et qui permet d'évaluer les conséquences que cela aurait sur les enjeux révélés dans le diagnostic. Ce scénario, qui n'est de fait pas le plus probable, constitue un référentiel pour évaluer sur le long terme la plus-value du SAGE.

La Commission « Milieux naturels / Usages récréatifs liés à l'eau » était organisée en 3 temps :

- dans un 1^{er} temps, une **présentation du scénario « sans SAGE »** par le Bureau d'études ASca (qui a fait l'objet d'un diaporama joint au présent compte-rendu) suivi d'un débat ;
- dans un 2^{ème} temps, un **travail en atelier sur des hypothèses contrastées thématiques** (en s'appuyant sur des hypothèses de travail proposées par le bureau d'études) ;
- puis pour finir, une **restitution du travail en atelier** et une **conclusion** de la journée.

Ce compte-rendu propose une synthèse des principaux échanges de cette commission thématique.

Restitution des échanges

1. PRESENTATION DU SCENARIO « SANS SAGE » ET DEBAT

Le scénario sans SAGE part de l'hypothèse théorique d'une absence d'efforts supplémentaires pour améliorer la gestion de l'eau sur le bassin versant au-delà de ce qui est déjà mis en œuvre aujourd'hui. Ce scénario sans SAGE donne une image projetée en 2030 qui montre le risque de ne pas atteindre les objectifs fixés et justifie ainsi l'existence d'un SAGE.

LES ELEMENTS QUI ONT ETE DEBATTUS SUITE A LA PRESENTATION DU SCENARIO SANS SAGE

Les difficultés d'actions des associations et le manque de mobilisation politique

Pour Philippe Bec - Secrétaire général de l'association Val d'Oise environnement, les moyens d'agir des associations sont réduits et limités aux actions en justice – longues et coûteuses –, et à la mobilisation des personnes, pour la distribution de tracts notamment. Les actions des associations sont également confrontées à un manque de soutien politique, jusqu'à parfois des oppositions (interdiction de regroupement, intervention de la police, à l'exemple de ce qui s'est déroulé à Gonesse en septembre 2014...).

Amparo Martaud – Directrice générale du SIARE, insiste sur le nécessaire portage politique des actions en faveur des milieux naturels. Les élus doivent être convaincus de l'utilité et de la nécessité d'agir pour préserver et restaurer les milieux naturels liés à l'eau. Ils doivent être conscients et surtout convaincus de leur pouvoir d'agir et de leur devoir vis-à-vis, d'une part, de la DCE et des obligations envers l'Europe et, d'autre part, des citoyens. C'est dans ces perspectives qu'un dialogue apaisé peut et doit être ouvert avec les associations.

La nécessité de communiquer davantage avec les citoyens

Pour Daniel Nénin – Vice-Président de l'ASSARS, la mobilisation de la société civile passe forcément par une transmission plus importante des informations aux citoyens.

La gouvernance et les moyens alloués à la gestion des grandes enclaves naturelles protégées et des milieux naturels diffus

Les milieux naturels diffus sont généralement orphelins de maîtrise d'ouvrage. Amparo Martaud - Directrice générale du SIARE, souligne que de manière générale les acteurs de l'hydrologie urbaine et de l'aménagement ne savent pas *in fine* qui intervient / et qui doit intervenir sur ces milieux naturels : l'Etat dans le cadre des grands projets d'aménagement,

les associations, les communes...? Ces dernières pourraient en effet gérer les milieux naturels diffus, mais cela demande un investissement important et l'acquisition de nouvelles compétences, ce qui n'est pas forcément envisageable dans un contexte de baisse budgétaire.

Monsieur Bailly - Maire de Vaujours ressent également une vive inquiétude quant à la gestion effective des milieux naturels existants, qu'ils soient diffus ou protégés comme les parcs de Seine-Saint-Denis. A titre d'illustration, le parc de la Poudrerie, géré par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis est une enclave relativement protégée du développement urbain. Néanmoins, peu de moyens sont spécifiquement alloués à sa gestion. Cette situation concerne également la requalification des anciennes installations polluées, à l'exemple de celle de l'ancien site Saint-Gobain (43 ha) acquis par l'AEV, mais qui ne peut pas forcément en assurer la gestion.

Cette politique de gestion des milieux naturels sur de grandes enclaves est encouragée par la Région, notamment dans le cadre du SDRIF, mais cette dernière n'en fait pas une politique (financière) prioritaire. Monsieur Bailly s'interroge sur la manière de mobiliser le soutien financier de l'Etat pour des projets de gestion des milieux aquatiques et humides.

Pour Magali Castex – Chef de projet environnement et agriculture à l'EPA Plaine de France - les communes qui souhaitent s'investir sur les problématiques environnementales ont déjà initié des démarches, et ce malgré les contraintes budgétaires actuelles. Elle souhaite que ces éléments soient précisés dans le rapport du Scénario sans SAGE.

Juliette Delmas – animatrice du SAGE – et Gaëlle Chevillotte – cabinet ASca – confirment ce constat. Le cadrage législatif existant, les outils, la dynamique et les initiatives existent en effet, et constituent une force pour le SAGE. Néanmoins cette dynamique n'est pas encore largement diffusée à l'échelle du SAGE, et l'ensemble des acteurs ne s'est pas encore complètement approprié ces questions.

Pour information, Justine Rigault – Paysagiste du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, indique que le Département a initié un chantier de refonte de tous les plans de gestion des parcs départementaux, échelonné sur 2012-2016. Ces futurs plans de gestion prendront en compte les critères écologiques et la problématique de la fréquentation de ces espaces.

La prise en compte des milieux naturels humides et aquatiques dans le développement urbain

Magali Castex – Chef de projet environnement et agriculture à l’EPA Plaine de France – tient à signaler la dynamique d’urbanisation vertueuse actuelle, notamment suite aux lois Grenelle, aux travaux sur les trames vertes et bleues en cours d’élaboration par les collectivités territoriales, même si cette dynamique n’est encore aujourd’hui qu’au stade de projet / stratégique et n’a pas encore été confrontée à l’opérationnel. Ces propos sont confirmés par Jean-Noël Huette - Vice-Président de la Fédération de pêche de Paris Petite Couronne, qui indique que les entreprises respectent de plus en plus les milieux naturels lorsqu’elles s’implantent sur un site.

Amparo Martaud – Directrice générale du SIARE, souligne néanmoins que la prise en compte des problématiques environnementales reste un des derniers (voire le dernier) paramètres dans les projets d’aménagement ; ce qui inquiète les acteurs associatifs (notamment la préservation des zones humides le long du Petit Rosne à Sarcelles).

Par ailleurs, Justine Rigault – Paysagiste du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis – souligne le risque très fort de grignotage des lisières des grands parcs urbains de Seine-Saint-Denis, pourtant protégés et classés en site Natura 2000, à l’exemple des projets de logements autour du Parc Georges-Valbon à la Courneuve.

Pour les membres de la commission, le SAGE a un rôle majeur à jouer pour mieux prendre en compte (protection / gestion) les milieux aquatiques et humides.

En synthèse, Jean-Baptiste Narcy – cabinet AscA indique que sur le territoire du Croult Enghien Vieille Mer le rapport historique à l’eau n’est pas très positif. Les rivières évoquent encore la pollution, les risques sanitaires, les inondations... Il y a néanmoins une vraie prise de conscience de la nécessité d’améliorer le cadre de vie sur le territoire. Cela passe par « plus de nature ». Mais au sein des milieux naturels, les milieux aquatiques et humides, et l’eau de manière générale, sont très peu perçus comme des moyens effectifs de ressourcement, et restent très peu investis. La relation entre valorisation du cadre de vie et eau n’est pas immédiate.

Pour Jean-Noël Huette – Vice-Président de la Fédération de pêche Paris petite couronne, cette situation est d’abord liée au fait que les rivières appartiennent au domaine privé. Or les actions en faveur des milieux aquatiques sont davantage portées quand les propriétaires sont des acteurs publics.

Deux éléments ressortent des débats en plénière :

- La nécessité de donner davantage de visibilité politique à l'enjeu de reconquête écologique des milieux naturels liés à l'eau ;
- Une vive inquiétude des membres de la commission sur les moyens effectifs de gestion des milieux naturels, qu'ils soient diffus ou au sein de grandes enclaves protégées.

2. PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES (EN LIEN AVEC LA COMMISSION "MILIEUX NATURELS")

Jean-Baptiste Narcy – cabinet ASca – a exposé les règles du jeu des travaux en atelier et les propositions d'hypothèses contrastées. Ces dernières sont volontairement très archétypales, et ont pour objectif de positionner le SAGE par rapport aux 3 enjeux du diagnostic spécifiques à la commission thématique Milieux naturels / usages récréatifs :

- le maintien, la reconquête et la préservation des milieux aquatiques ;
- la redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau ;
- la réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques.

Il s'agit ici de proposition d'hypothèses dont l'objectif est d'explorer l'ensemble du champ des possibles : comment faire mieux ou autrement qu'aujourd'hui, avec éventuellement des objectifs plus ambitieux que ceux portés par le cadre législatif et réglementaire actuel ? Ce travail permet de donner à voir un / plusieurs futur(s) souhaitable(s), avec des hypothèses de progrès.

Les hypothèses présentées ne sont donc pas des esquisses de scénarios, mais des produits intermédiaires qui permettront de définir des dimensions stratégiques, dont la combinaison aboutira aux scénarios stratégiques.

Ces hypothèses contrastées ont été définies à partir des principaux constats posés dans le diagnostic :

- Un désert écologique... et quelques « oasis » d'intérêt régional,
- Une nature aquatique diffuse en dehors de quelques « spots » gérés et renommés :
 - ✓ marqueur de l'identité écologique du territoire,
 - ✓ orpheline d'une prise en charge par les acteurs de la préservation des milieux naturels,
 - ✓ bien commun à rendre visible à la fois globalement et localement.
- Une nature toujours « sociale » : la dimension paysage incontournable
- Dans cette trame aquatique diffuse, des milieux aux multiples fonctions à pondérer au cas par cas (paysage / biodiversité versus hydrologie) :
 - ✓ l'hydrologie concentre encore les préoccupations politiques et sociales,
 - ✓ la demande de nature et de paysage liés à l'eau reste au mieux émergente,
 - ✓ les projets milieux / biodiversité sont difficiles à porter,
 - ✓ la requalification urbaine peut constituer un moteur de récréation de nature en ville.

PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES : QUEL MOTEUR LE SAGE PROPOSE-T-IL POUR LA RECONQUETE ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ?

Hypothèse 1 : s'appuyer sur la capacité de prise en charge des acteurs de l'hydrologie urbaine pour l'élargir aux paysages et à la biodiversité aquatique

- l'hydrologie urbaine reste l'entrée qui pilote le système, la « nécessité impérieuse » qui sert de locomotive ;
- mais le SAGE la dote d'un « supplément d'âme » : paysages et milieux ;
- les acteurs de l'hydrologie urbaine participent à la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire sur les milieux aquatiques et les paysages associés.

Hypothèse 2 : mettre en place une capacité de prise en charge dédiée aux paysages et à la biodiversité aquatique pour mener cette reconquête

- milieux et paysages : une « nécessité impérieuse » au même titre que l'hydrologie ;
- des réseaux d'actions et dispositifs spécifiques pour porter cette cause et l'instruire techniquement ;
- une coordination à négocier avec les porteurs de l'hydrologie urbaine et les acteurs de l'aménagement du territoire.

Lors des travaux en atelier, le groupement invite les membres des commissions à bien distinguer :

- **les 3 types de milieux**, que sont les cours d'eau, les ouvrages hydrauliques et les milieux / zones humides diverses, dont les zones humides urbaines recrées ; sachant qu'il faut les raisonner séparément, mais en gardant en mémoire que c'est cette trame diffuse globale qui constitue la trame naturelle.
- **les 2 contextes territoriaux** : ville dense, avec une dynamique de requalification, et rural / périurbain, avec une dynamique d'extension urbaine.

ECHANGES EN PLENIERE SUITE A LA PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES

Les hypothèses contrastées portent sur des questions de **gouvernance**. Les réflexions à mener dans le cadre des ateliers doivent porter aussi bien sur l'organisation des services/acteurs/compétences, que sur leur portage politique.

Dans l'hypothèse 1, l'hydrologie urbaine est la locomotive. Cette hypothèse part du postulat que les problématiques d'hydrologie urbaine sont aujourd'hui davantage portées et soutenues politiquement que les problématiques écologiques. On s'appuie en conséquence sur les acteurs de l'hydrologie urbaine déjà en place. Avec cette hypothèse, les milieux aquatiques sont gérés par les ingénieurs de l'eau, avec le risque d'avoir une gestion de ces espaces « hydrologie centrée ».

Pour Ronan Quillien - Responsable du bureau liaison Aménagement et urbanisme à la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis – cette hypothèse doit être nuancée. En effet, le projet de réouverture de la Vieille Mer est davantage porté par les élus et les services de l'écologie urbaine et des espaces verts de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, que de ceux de l'eau et de l'assainissement. Les réflexions autour de la réouverture de la Vieille Mer sont d'abord stratégiques, et moins techniques du point de vue de l'eau.

Un autre exemple porte sur le ru d'Arra, dont la requalification est portée par les acteurs de l'aménagement. Ronan Quillien suggère donc que l'hypothèse 1 soit plus générale : on s'appuie sur la capacité des acteurs déjà en place, et non pas uniquement sur ceux de l'hydrologie urbaine.

Gaëlle Chevillotte - cabinet ASCA – précise l'hypothèse en indiquant que dans les secteurs où il n'y a pas de volonté politique en faveur des milieux naturels, les porteurs sont les services de l'hydrologie urbaine.

Dans l'hypothèse 2, les enjeux milieux aquatiques sont portés par un réseau d'acteurs naturalistes/écologues. Les membres de la commission devront inventer / trouver une instance qui n'existe pas forcément aujourd'hui, ou aller au-delà de ce qui existe déjà.

En synthèse, Amparo Martaud – Directrice générale du SIARE, précise que la prise en compte des paramètres paysages de l'eau / milieux humides et aquatiques ne sont pas aujourd'hui les fonctions premières des services d'hydrologie urbaine. Elle confirme le besoin d'un meilleur portage politique de ces problématiques. Cette place aujourd'hui a été investie lors de projets spécifiques par les aménageurs ou ponctuellement par quelques élus sensibilisés, mais cela reste encore limité. Cette hypothèse montre un scénario bien différent de ce qui existe aujourd'hui. Elle va nécessiter une coordination très forte entre les acteurs de l'hydrologie, des milieux naturels et de l'aménagement / espaces verts. **Aujourd'hui, il y a l'impression qu'il y a trois têtes : l'aménagement porté par les**

besoins de logements et les projets de requalification urbaine, l'hydrologie urbaine qui représente la technicité au service de l'aménagement, et les milieux aquatiques qui n'apparaissent qu'à la faveur de quelques porteurs de projet. La question qui sous-tend les travaux en atelier est de voir qui est le moteur de ce triporteur.

3. TRAVAIL EN ATELIER : RESTITUTION DES ATELIERS ET DISCUSSION

4 groupes ont été formés pour le travail en atelier. Les groupes 1 et 3 ont travaillé sur l'hypothèse 1 ; les groupes 2 et 4 sur l'hypothèse 2.

3.1. Hypothèse 1 : s'appuyer sur la capacité de prise en charge des acteurs de l'hydrologie urbaine pour l'élargir aux paysages et à la biodiversité aquatique

L'hydrologie urbaine reste l'entrée qui pilote le système, la « nécessité impérieuse » qui sert de locomotive, mais le SAGE la dote d'un « supplément d'âme » : paysages et milieux. Les acteurs de l'hydrologie urbaine participent à la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire sur les milieux aquatiques et les paysages associés.

GRUPE 1 – RESTITUTION PAR JULIEN MORONVAL - RESPONSABLE ENVIRONNEMENT, SIARE

Les projets réalisés à l'horizon 2030

1/ Des opérations à vocation écologique sont menées sur les rivières. Ces actions sont sous-tendues par l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux :

- Réouverture de cours d'eau, avec la découverte complète de la Vieille Mer et la Morée à Sevrans ;
- Opérations de renaturation, reméandrage, restauration écologique et des continuités écologiques, avec une dimension paysagère intégrée... Exemples : renaturation du Petit Rosne dans la continuité du projet de l'avenue du Parisien, requalification du ru d'Arra (meilleure qualité visuelle, olfactive...) ;
- Une prise en compte des paysages et des usages dans les projets d'hydrologie urbaine (berges, ouvrages...), avec des réflexions sur l'accessibilité au public des rivières, de leur entretien, de leur valorisation...

2/ Des plans de gestion sont réalisés sur les zones humides et les rivières, où sont identifiés les zones d'expansion des crues, le lit majeur des cours d'eau...

Où ?

Le groupe ne souhaite pas distinguer de secteurs prioritaires sur le territoire, les opportunités vont se présenter au fil des projets d'aménagement, des volontés politiques et de la mobilisation associative locale.

Comment ?

- Mise en place d'une politique d'acquisition foncière (procédures réglementaires, DIG), car les berges des cours d'eau sont généralement des propriétés privées ;
- Communication et sensibilisation vis-à-vis des aménageurs.

Le jeu d'acteurs

En 2030, les trois structures porteuses du SAGE : le SIAH, le SIARE et la DEA-CG93 restent les trois grandes entités principales. Le SAGE s'appuiera sur la notoriété de ces trois structures sur leur territoire respectif, sous l'égide de la CLE.

Le rôle du SAGE : une superstructure pour conseiller / un appui réglementaire

- Le SAGE, une superstructure pour conseiller. Posture : à l'affut des bonnes opportunités lorsqu'elles se présentent.
- La CLE va permettre de donner un cadre réglementaire, avec le PAGD et le Règlement. Le SAGE est vu comme un organe de concertation entre les trois structures.

Quels sont les moyens sur lesquels le SAGE s'appuie ?

1/ De nouvelles compétences au sein des structures porteuses

Si en 2015 les trois structures n'ont pas de véritables compétences en écologie, en 2030 un service écologie est mis en place dans chacune des trois structures. Ces services sont à l'écoute des référents politiques, présents au sein de la CLE.

En 2030, les trois structures sont en lien étroit avec les aménageurs (services des collectivités, aménageurs publics, privés).

2/ Une animation du SAGE, complétée par des délégations dans les trois structures porteuses

En 2030, la cellule animation du SAGE est la même qu'en 2015. Pour compléter ce dispositif, une délégation SAGE est mise en place dans chacune des trois structures. Elle est portée par les services techniques et un élu pour assurer le portage politique. L'animateur du SAGE chapeauterait les 3 délégations.

Les sources de financement

Le financement du SAGE est assuré par la mise en place d'une taxe GEMAPI, et par le maintien des subventions de l'AESN, du Département et de la Région, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE.

Qui sont les « gagnants » et les « perdants » ? Qui supporte les coûts ? Quelles sont les tensions à gérer ?

Les gagnants

- **les administrés, les riverains, les personnes qui ont un usage récréatif autour des cours d'eau et des étangs (naturalistes, pêcheurs), les villes** qui verront leur cadre de vie s'améliorer ;
- **les structures porteuses**, car elles gagnent en visibilité et en compétences, y compris auprès du grand public.

Les perdants

- **les aménageurs** : à la fois perdants par l'accroissement des contraintes dans la conception et la réalisation des projets d'aménagement ; et gagnants grâce à l'image qu'ils véhiculent lorsqu'ils mettent en place des projets qualitatifs d'un point de vue de l'eau ;
- **les propriétaires fonciers des berges de cours d'eau**, car ils perdent des parties de terrain dans le cadre d'opération de reméandrage ou de renaturation ;
- **les agriculteurs**, contraints par ce mode de fonctionnement.

Les relations avec les autres commissions thématiques

CT Aménagement : préserver des espaces disponibles et associer les travaux et les documents du SAGE en amont des projets d'aménagement ;

CT Qualité : mener des actions conjointes sur les réseaux et les branchements en même temps que les projets de réouverture des cours d'eau. Réouvrir une rivière-égout à ciel ouvert peut être mal perçu par les riverains.

SLOGAN : L'EAU, LA SOURCE DE VOTRE QUALITE DE VIE

GROUPE 3 – RESTITUTION PAR ERIC CHANAL – DIRECTEUR GENERAL - SIAH

En 2030, les trois grandes structures intercommunales actuelles, que sont les trois structures porteuses du SAGE : le SIAH, le SIARE et la DEA-CG93 restent les trois grandes entités principales.

Les actions réalisées ou en cours à l'horizon 2030

- **La mise en place d'une politique foncière avec l'acquisition des rivières par les trois structures porteuses du SAGE**, un enjeu majeur en termes de visibilité et de légitimité des actions ;
- **Le rapatriement des patrimoines communaux de collecte au sein des trois grandes structures porteuses ;**
- **La gestion des ouvrages privés** (en particulier les bassins de stockage enterrés). Débat au sein du groupe : les trois structures porteuses doivent-elles prendre la compétence « gestion des ouvrages hydrauliques » ou récupérer le patrimoine ? A noter que les volumes pris en charge par le domaine privé sont du même ordre que ceux des collectivités publiques.
- **La réouverture et la renaturation de sites / rivières, initialement à vocation hydraulique, avec la conciliation des contraintes pluridisciplinaires.**

Le rôle du SAGE : conseil / pôle de formation / aide technique / planificateur

- **Un rôle incitatif en étant cellule conseil, pôle de formation, aide technique auprès des différents publics ;** le rôle répressif étant laissé aux services de l'Etat, voire à l'Europe. La cellule animation fait notamment le lien avec le monde de l'aménagement et de l'urbanisme, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement ;
- **Un rôle de garde-fou des objectifs DCE et des politiques d'inondation ;**
- **Un rôle de communication** majeur, notamment sur la culture du risque ;
- **Un rôle planificateur**, en aidant à la priorisation des actions car vision globale du territoire.

Les moyens sur lesquels le SAGE s'appuie

1/3 « superstructures » porteuses compétentes et planificatrices

Maintien fondamental des 3 structures porteuses du SAGE car la bonne approche se fait par bassin versant, voire par sous bassin versant.

Les trois structures porteuses du SAGE deviennent trois « superstructures » qui concentrent l'ensemble des compétences : hydrologie / écologie / paysage. Ces nouvelles actions nécessitent des renforcements majeurs des compétences en interne des structures existantes.

Cela s'accompagne notamment de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement pour avoir une vision à long terme et rationnelle du budget.

2/ Des missions assurées en 2015 par les 3 structures porteuses, renforcées en 2030

La gestion du réseau hydrographique et hydraulique de la structure porteuse au sens large doit être renforcée par :

- des moyens de gestion, d'entretien et de contrôle supplémentaires,
- un volet pédagogie / communication / formation, vis-à-vis à la fois du grand public, des aménageurs, mais aussi des élus.

3/ De nouveaux dispositifs réglementaires et financiers

- **Le transfert du pouvoir de police des réseaux** des communes aux trois structures porteuses.
- **L'obligation de mettre en conformité les branchements d'assainissement au moment des ventes** – déjà relativement fait par les communes aujourd'hui, mais pas de manière systématique. Cela peut être encouragé par une distribution d'aides aux particuliers.
- **Une clarification du coût de l'eau**, avec la fusion des budgets généraux et annexes, pour une meilleure compréhension des factures d'eau par les populations... surtout que celles-ci vont certainement augmenter.
- **La péréquation de la consommation au m³ et le financement indépendant de la consommation**, pour être moins vulnérable aux baisses des consommations.
- **L'analyse de la recevabilité des projets, au regard des objectifs DCE et des politiques Inondation**. La CLE pourrait émettre des **avis** qui seraient **consultatifs** sur les projets de la collectivité et un avis **conforme** sur les projets privés.

Les sources de financement du SAGE

Identiques à 2015.

Qui sont les « gagnants » et les « perdants » ? Qui supporte les coûts ? Quelles sont les tensions à gérer ?

Les gagnants

- **les milieux aquatiques ;**
- **la population** : amélioration du cadre de vie, y compris en bordure de rivière ;
- **les communes** : le report de ces compétences sur une structure supra-communale peut favoriser le relationnel des maires vis-à-vis des populations sur ces sujets.

Les perdants

- **les populations** sous l'angle financier ;
- **les communes** : au gré des transferts de compétences aux 3 structures porteuses ou aux communautés d'agglomération, cela pourrait poser des problèmes de compétences restantes sur le niveau communal, et sur la pérennité à terme de ce bloc.

Les tensions créées sont étroitement liées aux questions foncières. Elles concernent les riverains des cours d'eau, les aménageurs, les agriculteurs... Les changements des pratiques agricoles conduiront nécessairement à des tensions entre les collectivités territoriales et le monde agricole.

Les relations avec les autres commissions thématiques

CT Qualité : lien avec les protections des milieux souterrains ;

CT Aménagement : avec les politiques d'aménagement et d'urbanisme.

SLOGAN : L'EAU EST NOTRE AMIE

ECHANGES EN PLENIERE SUITE A LA PRESENTATION DES 2 GROUPES AYANT TRAVAILLE SUR L'HYPOTHESE 1 – Locomotive Hydrologie urbaine

Suite à la présentation des 2 groupes ayant travaillé sur l'hypothèse 1, **un large débat s'est tenu sur le portage technique et politique des projets à vocation écologique**. Pour Ronan Quillien - Responsable du bureau liaison Aménagement et urbanisme à la Direction de l'eau et de l'assainissement du Département de la Seine-Saint-Denis, des structures portent déjà ces problématiques. Or les présentations des 2 groupes n'en font pas mention...

Eric Chanal – Directeur général du SIAH – est plus nuancé sur la présence de compétence en écologie sur le territoire du SAGE, et plus particulièrement sur celui du SIAH. Julien Moronval, Responsable environnement au SIARE, confirme les propos d'Eric Chanal pour le territoire du SIARE. Il note en outre une méconnaissance importante des acteurs ayant cette compétence sur le territoire du SAGE. Amparo Martaud – Directrice générale du SIARE précise en effet l'existence de projets « espaces verts » sur le territoire du SIARE... mais pas « milieux naturels ».

Dans le cadre de cette montée en compétences des trois structures porteuses, elle s'interroge sur les difficultés de prioriser les projets. Les trois structures porteuses devront prioriser les actions objectivement utiles pour le cours d'eau et la biodiversité ; et laisser les questions d'agrément et d'usages aux communes qui le souhaitent. Elle souligne également la nécessaire coordination entre les trois structures, via le SAGE qui en assurerait la cohérence générale.

En synthèse, Jean-Baptiste Narcy souligne trois points de convergence entre les deux groupes :

- **la centralisation des compétences à l'échelle des trois structures**, et non plus à l'échelle communale, avec une volonté de simplifier toutes les procédures administratives.
- **la refonte du système de financement de l'eau, avec la nécessité d'une source unique pour le financement de l'eau** (et non plus une répartition au sein des budgets généraux et des budgets annexes des collectivités), déconnecté en partie ou en totalité des consommations en eau potable (la baisse des consommations entraînant la baisse des recettes pour les organismes). Amparo Martaud – Directrice générale du SIARE, observe à ce titre que l'eau pluviale est financée par le budget principal des communes. Or, en réalité la gestion de l'eau pluviale sur un territoire coûte plus cher que l'assainissement. Les collectivités sont donc obligées de financer les actions sur l'eau pluviale par le budget assainissement. Les différentes taxes imposées ne financent pas individuellement ce pour quoi elles sont fixées. Un mode unique de financement pour la gestion de l'eau (EP et EU) apparaît donc indispensable pour les membres de la commission.
- **Un mode d'action basée sur l'acquisition du foncier.**

3.2. Hypothèse 2 : mettre en place une capacité de prise en charge dédiée aux paysages et à la biodiversité aquatique pour mener cette reconquête

La prise en compte des milieux et paysages est une « nécessité impérieuse » au même titre que l'hydrologie. Des réseaux d'actions et dispositifs spécifiques sont mis en place pour porter cette cause et l'instruire techniquement. Cela nécessite une coordination à négocier avec les porteurs de l'hydrologie urbaine et les acteurs de l'aménagement du territoire.

GRUPE 2 – RESTITUTION PAR RONAN QUILLIEN, RESPONSABLE DU BUREAU LIAISON AMENAGEMENT ET URBANISME A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Les grands objectifs

La gestion des milieux naturels est devenue une nécessité impérieuse, au regard du développement démographique et des changements climatiques. **L'objectif du SAGE est de faire de ces milieux naturels des espaces attractifs, préservés et gérés, et non plus des espaces de relégation, délaissés. Le SAGE doit aussi promouvoir la création d'espaces multifonctionnels, qui permettent de concilier les usages d'agrément, avec les contraintes hydrauliques.** Pour les membres du groupe, les espaces uniquement dédiés à la fonction hydraulique sont « sacrifiés ». Dans un contexte de densification urbaine, l'objectif est de superposer les usages urbains (agrément, espaces de ressourcement...) et les contraintes hydrauliques. La multifonctionnalité des espaces permet aussi de mutualiser les moyens financiers.

Les projets réalisés à l'horizon 2030

- **Le Croult, le ru d'Arra, le ru de Montlignon, la Vieille Mer sont découverts** sur une grande partie de leur linéaire.
- **Les zones humides sont gérées de manière multifonctionnelle** : ce sont des espaces à vocation écologique, mais elles peuvent également être des zones d'expansion des crues, des ouvrages de délestage, des espaces de ressourcement pour la population.
- **Le patrimoine en lien avec l'eau a été mis en valeur** : moulins, fontaines...

Ces actions vont permettre de développer l'attractivité du territoire, mais aussi le lien social et les usages de ressourcement / loisirs.

Le rôle du SAGE

- **Accompagnement et assistance de toutes les maîtrises d'ouvrage**, avec une délégation possible de compétences et de pouvoirs, notamment sur le portage d'études, des enjeux de trame verte et bleue, de gestion des milieux naturels ;
- **Concertation** ;
- **Contrôle du respect de la réglementation** (régulation) => question du transfert des pouvoirs de police à la structure porteuse.

Les moyens sur lesquels le SAGE s'appuie

1/ Une nouvelle structure porteuse de SAGE pluridisciplinaire – de type EPTB, neutre, qui ne soit pas porté par un triptyque SIAH, SIARE et DEA-CG93, et hébergé au SIAH

Cette structure porteuse serait constituée d'une équipe pluridisciplinaire, avec des paysagistes, des écologues et naturalistes, et des hydrologues.

L'objectif est de faire réaliser par cette structure des études à la « bonne » échelle, que les aménageurs pourraient traduire d'un point de vue opérationnel.

2/ Un approfondissement du rôle participatif de la CLE pour renforcer le dialogue avec les associations par exemple en amont des projets.

Les relations avec les autres commissions thématiques

CT qualité : les usages (pêche, baignade, promenade) et de fait l'attractivité du territoire sont soutendus par des enjeux d'amélioration de qualité des eaux.

CT Aménagement : quels équipements / espaces de ressourcements souhaite-t-on réaliser pour renforcer l'attractivité du territoire pour les populations et les entreprises et le lien social ?

SLOGAN : REDECOUVRONS NOS RIVIERES / L'HOMME A LA RECONQUETE DE SON MILIEU

Autres Mots clés : citoyens.

GROUPE 4 – RESTITUTION PAR JUSTINE RIGAULT, PAYSAGISTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS ET BILEL AFRIT, CHARGE DE MISSION ASSAINISSEMENT ET QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES - DRIEE

Les projets réalisés à l'horizon 2030

- Découverte de la Vieille Mer ;
- Aménagement des berges du Croult et du ru d'Arra ;
- Amélioration éco-paysagère des canaux, voir renaturation de certains tronçons.

Le rôle et les missions du SAGE : diffuser les expérimentations et les expertises / fédérer / conseiller / mettre en relation / faciliter les projets intégrés eau-aménagement

- **Un rôle de facilitateur et de pacificateur des échanges entre les différentes structures, et les différents collègues de la CLE.**
- **Un rôle d'identification du rôle et des compétences de tous les acteurs eau et aménagement, et de mise en relation de ceux-ci.** Son objectif n'est pas de recréer ce qui existe déjà, mais plutôt d'aller rechercher des démarches et projets exemplaires et expérimentaux, de les relayer et de les diffuser auprès des acteurs du territoire.
- **Le rôle du SAGE est d'aller promouvoir les enjeux de l'eau dans le monde de l'aménagement, faciliter la prise de conscience des différents aménageurs et porteurs de projet.** Le SAGE travaille également sur l'urbanisme réglementaire et la planification. La cellule animation permet de faciliter les échanges avec les porteurs des documents d'urbanisme, et est la garante de la bonne application du SRCE.

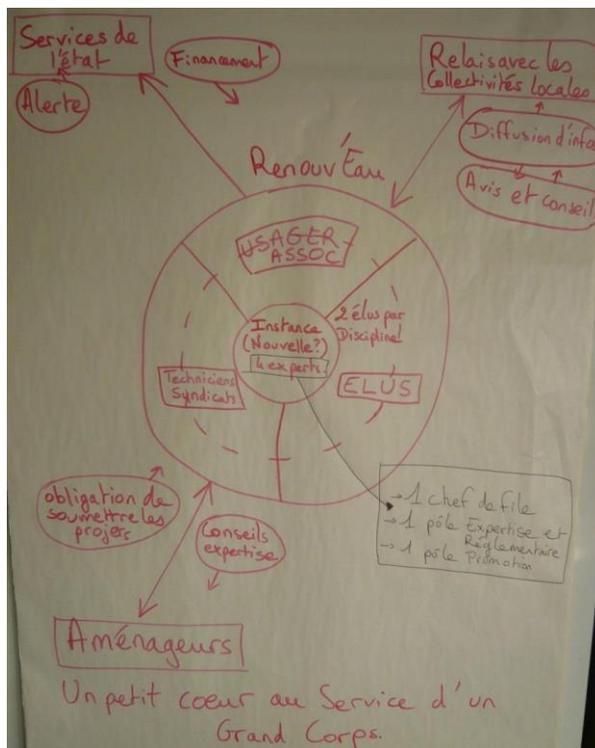
Le SAGE aurait en complément **un rôle d'alerte en amont sur des projets d'aménagement** réalisés sur le territoire (avant leur instruction), à la fois pour assurer la vigilance de la bonne prise en compte des enjeux eau dans les projets d'aménagement (« ramener l'esprit de l'eau dans les consciences »), mais également en tant que vigie des services de l'Etat. **Mais le SAGE ne peut pas tout suivre, il a au préalable réalisé des périmètres d'intervention prioritaire.** Dans les zones prioritaires, les aménageurs seraient obligés de soumettre les projets à la CLE / structure porteuse du SAGE. En parallèle, les collectivités locales relayeraient les projets à la structure porteuse.

Les moyens sur lesquels le SAGE s'appuie

1/ Création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE appelé Renouv'EAU

Une structure fédératrice qui a permis de catalyser les projets.

Une structure interdisciplinaire qui permette de montrer les liens entre aménagement, nappes d'eau, eaux souterraines et problèmes d'assainissement.



2/ Des échanges renforcés au sein des trois collèges de la CLE

Les différents acteurs sont bien représentés à l'intérieur de la CLE, qui réunit les différents collèges, et les visions de chacun.

Les sources de financement

Les services de l'Etat participent au financement de cette nouvelle instance.

Les limites de cette stratégie

La création d'une structure porteuse amènerait une vision globale, mais aura-t-elle les possibilités d'avoir un rôle d'alerte, de vigilance et d'accompagnement à l'échelle micro-locale, de la zone humide par exemple...

Nécessite un accroissement des financements...

SLOGAN : UN PETIT CŒUR AU SERVICE D'UN GRAND CORPS

4. SYNTHÈSE ET CONCLUSION DE LA JOURNÉE

Les éléments qui ont été débattus et/ou qui ont retenu l'attention des membres de la Commission :

Le déroulement global des ateliers

Pour le Président de la Commission Jean-Pierre Enjalbert, les groupes se sont beaucoup interrogés sur la manière d'agir, mais peu sur les actions à réaliser. Par ailleurs, il s'interroge sur la nécessité de réinventer une instance, au lieu de renforcer celles qui existent déjà.

Pour le groupe 4, au contraire l'instance Renou'EAU a pour objectif de clarifier le qui fait quoi, et de favoriser les échanges et la communication autour de ce qui est fait par les différents acteurs.

Jean-Baptiste Narcy, cabinet AsCA, rappelle qu'un SAGE n'est pas un contrat de bassin, dont le but est de programmer des actions. Ce n'est d'ailleurs pas sur les actions réalisées ou à réaliser que les différents exposés ont contrasté. Les 4 exposés étaient relativement similaires sur les projets réalisés.

Le caractère non-domanial des cours d'eau

Pour Florent Yvert, agence Biodiversita, des réflexions sur le caractère (non-)domanial des cours d'eau et sur la difficulté de gestion d'un patrimoine privé ont émergé dans tous les ateliers – les restitutions des ateliers sont d'ailleurs en rupture avec les habitudes françaises. A son sens, il ne voit pas comment les populations pourraient s'approprier des espaces naturels s'ils sont en propriété privée.

Pour le Président Enjalbert, il ne faut pas revenir sur des acquis de la Révolution française. Parfois, les particuliers réussissent mieux à préserver le patrimoine naturel que les pouvoirs publics. On oppose le domaine public et la propriété privée. Or il est possible de faire du bien commun, sans en faire quelque chose d'étatisé.

Magali Castex - EPA Plaine de France, précise qu'un mode de contractualisation peut en effet être envisagé avec les propriétaires privés : la collectivité prend en charge les obligations d'entretien des propriétaires, en échange du respect d'une marge de recul de quelques mètres autour du cours d'eau ; à l'exemple de la loi Littoral.

L'absence de prise en compte des milieux aquatiques diffus dans les réflexions des ateliers

Pour Florent Yvert – agence Biodiversita, il y a une différence fondamentale entre les 2 hypothèses : dans l'hypothèse 1, les groupes ont beaucoup discuté sur la question des cours

d'eau et des bassins versants, mais les mares, et par élargissement tous les milieux naturels diffus, n'ont pas du tout été abordés. La notion de patrimoine biologique a donc été traitée de manière très partielle.

Il souligne également les « facilités » en milieu urbain pour intervenir sur les milieux naturels, avec les opportunités offertes par la dynamique urbaine. En milieu agricole, cela reste assez nébuleux, malgré les outils fonciers ou d'incitation avec le monde agricole.

Les moyens de faire échanger les aménageurs et les maîtres d'ouvrage

Florent Yvert revient également sur les liens entre les grandes orientations d'aménagement vertueuses et leur déclinaison opérationnelle dans les projets urbains. Les chartes de bonnes pratiques sont de bons outils, néanmoins il faut aider les aménageurs à les adapter dans leur projet. Il peut être intéressant d'organiser des ateliers de travail entre les maîtrises d'ouvrage et les aménageurs pour qu'ils puissent chacun échanger sur leurs objectifs et leurs contraintes.

La confusion entre aménagement paysager et renaturation

Thomas Ancel – Inspecteur de l'environnement à l'ONEMA, souligne une confusion entre aménagement paysager et renaturation, ce qui relève de 2 actions différentes. Lors d'un projet de renaturation, l'objectif est de favoriser la biodiversité, y compris des insectes. Ce n'est pas forcément un espace agréable pour pique-niquer. Ici, on est plutôt sur de la redécouverte en milieu urbain, avec des aménagements paysagers ; et de la renaturation en milieu agricole.

En synthèse de la journée, Jean-Baptiste Narcy – cabinet ASca, souligne les points communs qui ressortent dans les 4 groupes :

- **Le niveau d'intégration entre l'hydrologie urbaine, le paysage et les milieux naturels se fait au sein des 3 structures porteuses du SAGE.** La logique d'intégration est organisationnelle. Les groupes ont souligné qu'il y avait déjà des actions réalisées, et des capacités d'agir sur un plan très opérationnel au sein des instances déjà en place, qu'il s'agit de renforcer. Gaëlle Chevillotte – cabinet ASca souligne que les groupes n'ont pas parlé d'une structure dédiée uniquement aux milieux naturels, mais d'une instance intégratrice qui prendrait en compte toutes les dimensions de l'eau : écologique, paysagère, ressourcement / agrément et

hydraulique. L'approche milieux naturels est donc intégratrice de l'ensemble des autres paramètres.

- **Des actions sont à mener en domaine privé.**

Par ailleurs, des différences majeures sont également apparues entre les groupes ayant travaillé sur les mêmes hypothèses, à propos :

- 1. du niveau du SAGE :** saisir des opportunités / aide à la priorisation et à la planification. Est-ce que le SAGE se positionne en tant que catalyseur ou planificateur ?
- 2. du rôle du SAGE :** conseil, aiguillon / certification (avis conforme sur les projets privés) ?
- 3. des actions à mener en domaine privé :** Déclaration d'intérêt général / contractualisation / intervention à l'amiable / au cas par cas / acquisition foncière... ?
- 4. les milieux naturels :** espaces de nature d'agrément / espaces à enjeu écologique ?

A l'issue des commissions thématiques...

Le groupement va procéder à l'analyse transversale des 3 commissions thématiques, pour dégager les éléments stratégiques quant à la future stratégie du SAGE, en distinguant :

- **les éléments impératifs** qui s'imposent aujourd'hui, et qui seront forcément au centre de la future stratégie du SAGE : il s'agit des passages obligés, le « socle » du SAGE ;
- **les dimensions de choix dont dispose la CLE pour définir sa future stratégie**, en insistant sur leurs implications aussi bien techniques, que politiques ou organisationnelles : il s'agit des « dimensions stratégiques » du SAGE.

Ces éléments seront transmis au Bureau sous la forme d'une note mi-juin, pour une présentation fin juin. Le Bureau se réunira à nouveau en septembre pour choisir les combinaisons stratégiques. Une évaluation financière des différentes combinaisons stratégiques sera réalisée à l'automne, pour une présentation à la CLE en fin d'année.

Liste des participants de la Commission « Milieux naturels » - 26 mai 2015

NOM	STRUCTURE/FONCTION
M. Jean-Pierre ENJALBERT	Président de la Commission « Milieux naturels », Président du SIARE, Maire de Saint-Prix
M. Bilel AFRIT	Chargé de mission Assainissement et qualité des eaux souterraines – DRIEE Service Eau sous-sol
M. Thomas ANCEL	Inspecteur de l'environnement - ONEMA
M. Dominique BAILLY	Maire de Vaujours, Vice-Président du SEDIF
M. Philippe BEC	Secrétaire général – Val d'Oise Environnement
M. Vincent BENZAKEN	Stagiaire environnement – EPA Plaine de France
Mme Faustine BRIOT	Bureau d'études ADAGE Environnement
M. P.E BOUQUIN	Délégué titulaire - Domont et SIAH
M. Laurent CABRERA	Directeur infrastructures – Mairie de Garges-lès-Gonesse
Mme Marie-Élisabeth CARMINATI	Conseillère communautaire – CA Vallée de Montmorency
Mme Magali CASTEX	Chargée de projets environnement et agriculture – EPA Plaine de France
M. Eric CHANAL	Directeur général des services du SIAH Croult et Petit Rosne
Mme Gaëlle CHEVILLOTTE	Bureau d'études Asca
Mme Juliette DELMAS	Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer
Mme Claudine FLESSATI	Adjointe au Maire de Goussainville
M. Jean-Noël HUETTE	Vice-Président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 75, 92, 93, 94
M. Christophe LANIER	Responsable Service assainissement – CA Vallée de Montmorency
Mme Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la région d'Enghien-les-Bains
Mme Catherine MENNETRIER VALETTE	Responsable de l'unité Police de l'eau, DDT 95
M. Charles MERCIER	Assistant d'opérations Milieux aquatiques - AESN
M. Julien MORONVAL	Responsable service environnement – SIA de la région d'Enghien-les-Bains
M. Jean-Baptiste NARCY	Bureau d'études Asca
M. Daniel NENIN	Vice-Président de l'ASSARS
M. Ronan QUILLIEN	Responsable du bureau liaison aménagement-urbanisme de la DEA 93 – CG93
Mme Justine RIGault	Chargée d'études paysage – DNPB – Comité départemental de Seine-Saint-Denis
M. Florent YVERT	Bureau d'études BIODIVERSITA
Mme Aline ZINI	Responsable des ressources thermales – Mairie d'Enghien-les-Bains

Accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE

Croult Enghien Vieille Mer

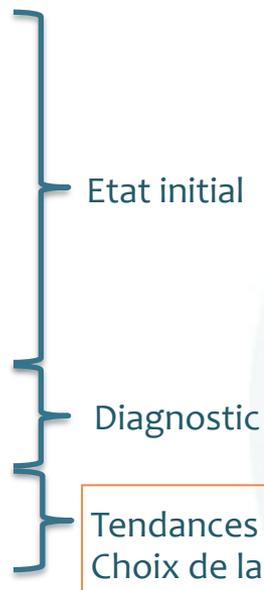
Phase : Tendances et Scénarios

Commission Milieux naturels

26 mai 2015



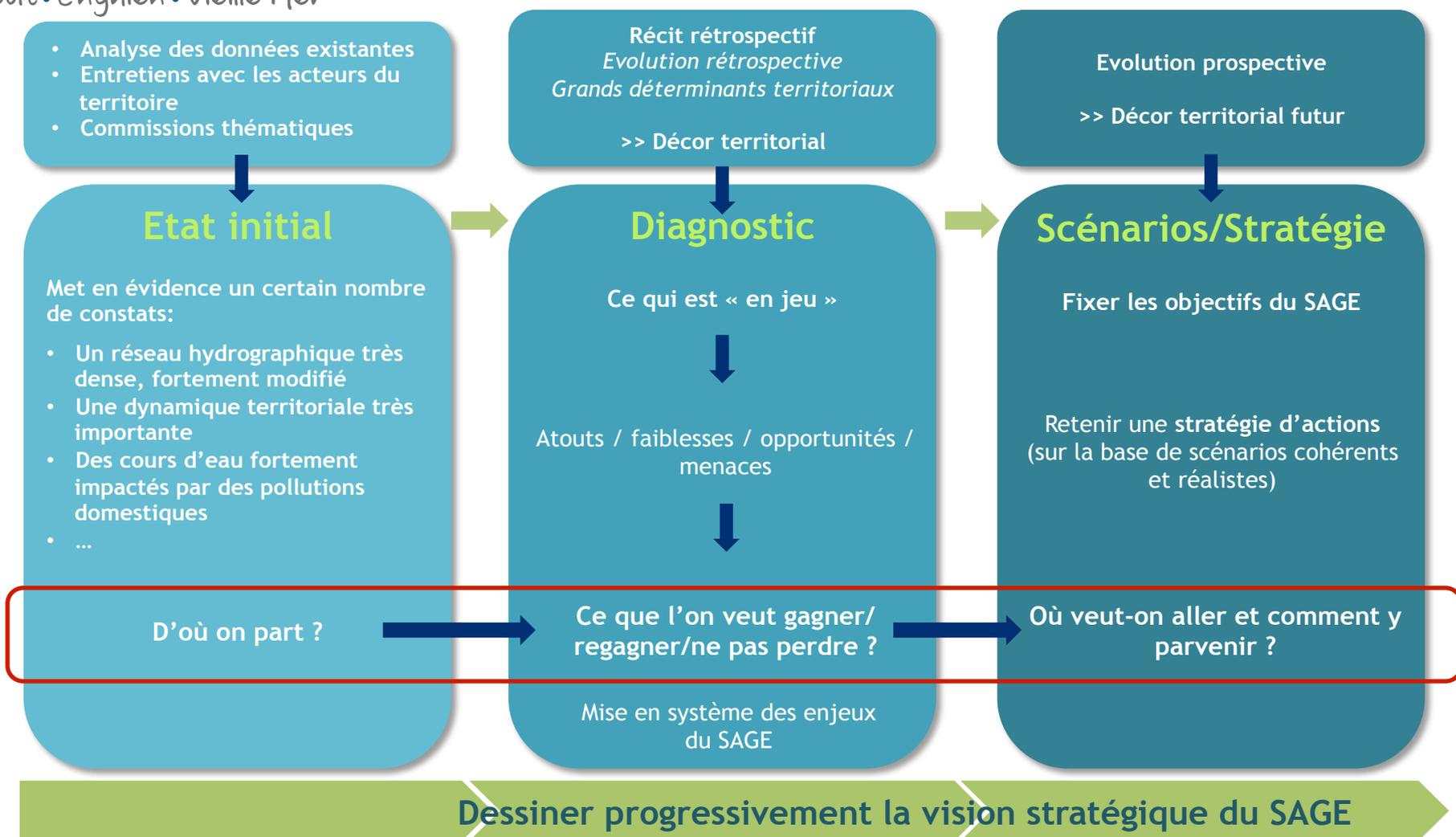
- 2004-2006 : Emergence politique du SAGE
- 2007-2009 : Dossier préliminaire
- 2009-2011 : Consultation des collectivités et du Comité de bassin
- 👉 11 mai 2011 : Arrêté préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE
- 👉 07 septembre 2011 : Arrêté préfectoral de composition de la CLE



**Etat d'avancement du SAGE
Croult Enghien Vieille Mer**

- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- Règlement
- Rapport environnemental
- Mise en consultation du projet de SAGE
- Procédure d'enquête publique
- 👉 Approbation du SAGE par arrêté préfectoral

Les premières phases d'élaboration du SAGE



- **Une journée de travail consacrée à la construction de scénarios thématiques contrastés**
- **3 séquences**
 - **Jusqu'à 11h00** : Lancement de l'exercice
 - Cadrage méthodologique
 - Rappel du diagnostic et exposé du scénario « sans SAGE »
 - **11h - 14h45** : Travaux en sous-groupes
 - **14h45 - 16h00** : Restitutions en plénière et discussion

La phase tendances et scénarios : une démarche prospective

- Objectifs de l'ensemble de la phase : construire des **scénarios contrastés** pour poser le choix ultérieur de la stratégie du **SAGE**
- Envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic
- Faire émerger une vision d'ensemble à long terme, cohérente et lisible, pour donner à voir la plus-value du **SAGE**
- Clarifier et poser les choix locaux pour mobiliser les acteurs
- **Distinguer la phase d'analyse de la phase de décision**

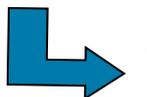
La démarche d'ensemble de la phase tendances et scénarios

- Établissement d'un « **décor territorial tendanciel** » à partir des tendances révélées par le récit rétrospectif
- Scénario « **sans SAGE** »



Quelles conséquences pour l'eau d'une évolution « tendancielle » du territoire, sans modifier la gestion actuelle ? => un scénario de référence pour la suite : faire mieux !

- Scénarios contrastés **thématiques**



Pour chaque thème : quel champ des possibles ? Sur quoi a-t-on prise ? Quelles options techniques, organisationnelles, institutionnelles, ... ?

- **Analyse transversale** : identification du « socle » et des Dimensions Stratégiques d'ensemble (DS)



Le « socle » : quels éléments incontournables qui s'imposent à la stratégie du SAGE ? Quelles conséquences pour le SAGE ?
Les « DS » : quels choix ouverts pour la CLE ? Quels contrastes entre stratégies ?

- Formalisation des **scénarios stratégiques** du SAGE



Le scénario « sans SAGE »



- Principe : envisager ce qui se passerait si l'on ne faisait rien de plus qu'aujourd'hui en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Anticiper les tendances qui s'exercent sur le territoire et leurs conséquences à gérer sur l'eau et les milieux aquatiques
- Constituer un référentiel pour mesurer la plus-value du SAGE

Le scénario « sans SAGE » n'est pas le plus probable !

Un produit utile pour réfléchir à la future stratégie du SAGE

Le scénario « sans SAGE » 2015-2030

Le contexte économique national ; le changement climatique

Aménagement du territoire	Société	Politiques de l'eau
Croissance urbaine et planification territoriale : Grands projets d'aménagement Infrastructures de transport	Demande sociale de cadre de vie et loisirs de proximité	Cadre général des politiques de l'eau, au niveau bassin, France, Europe
Systemes agricoles Industries	Mobilisation des collectivités locales et vigilance de la société civile	

1. Evolution du décor territorial 2015-2030



2. Evolution des enjeux du diagnostic à l'horizon 2030

Le scénario « sans SAGE »

Rappel des enjeux à traiter dans les scénarios thématiques

- **Le maintien, la reconquête et la préservation des milieux aquatiques**
- **La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau**
- **La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques**



Le décor territorial

- **2015-2030 : une transformation continue du territoire prolongeant les dynamiques passées**
- **En 2030, des territoires toujours en chantier ou « en attente » : les projets n'avancent pas tous au rythme programmé (contraintes techniques, budgétaires, politiques)**
- **Des dynamiques variables selon les secteurs permettant au total l'accueil d'environ + 340 000 habitants en 2030 (+ 20% / 2009)**
- **Un développement qui ne répond qu'en partie aux orientations du SDRIF et du SRCE : la prise en compte des milieux naturels en tension défavorable face à l'impératif de construction**
- **Sur les plateaux agricoles : diminution des surfaces (10% à 20% de perte) et prise en compte a minima des enjeux environnementaux par le monde agricole**

5. Extension sur zone agricole/requalification urbaine importante et peu planifiée

7. Zone agricole intensive entamée sur ses marges mais toujours bien ancrée

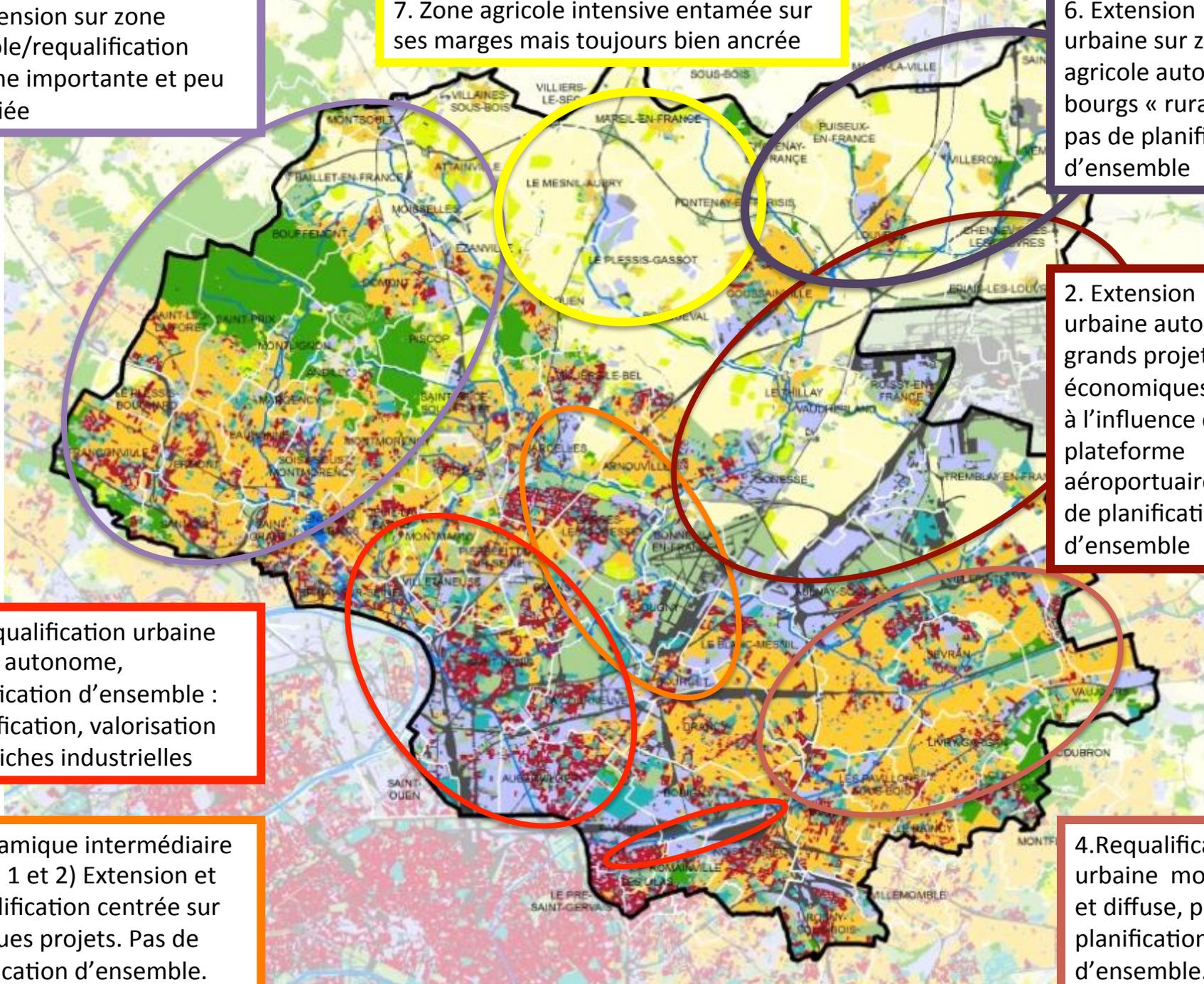
6. Extension urbaine sur zone agricole autour de bourgs « ruraux », pas de planification d'ensemble

2. Extension urbaine autour de grands projets économiques liés à l'influence de la plateforme aéroportuaire - pas de planification d'ensemble

1. Requalification urbaine forte, autonome, planification d'ensemble : densification, valorisation des friches industrielles

3. Dynamique intermédiaire (entre 1 et 2) Extension et requalification centrée sur quelques projets. Pas de planification d'ensemble.

4. Requalification urbaine modérée et diffuse, pas de planification d'ensemble.



5. Extension sur zone agricole/requalification urbaine importante et peu planifiée

7. Zone agricole intensive entamée sur ses marges mais toujours bien ancrée

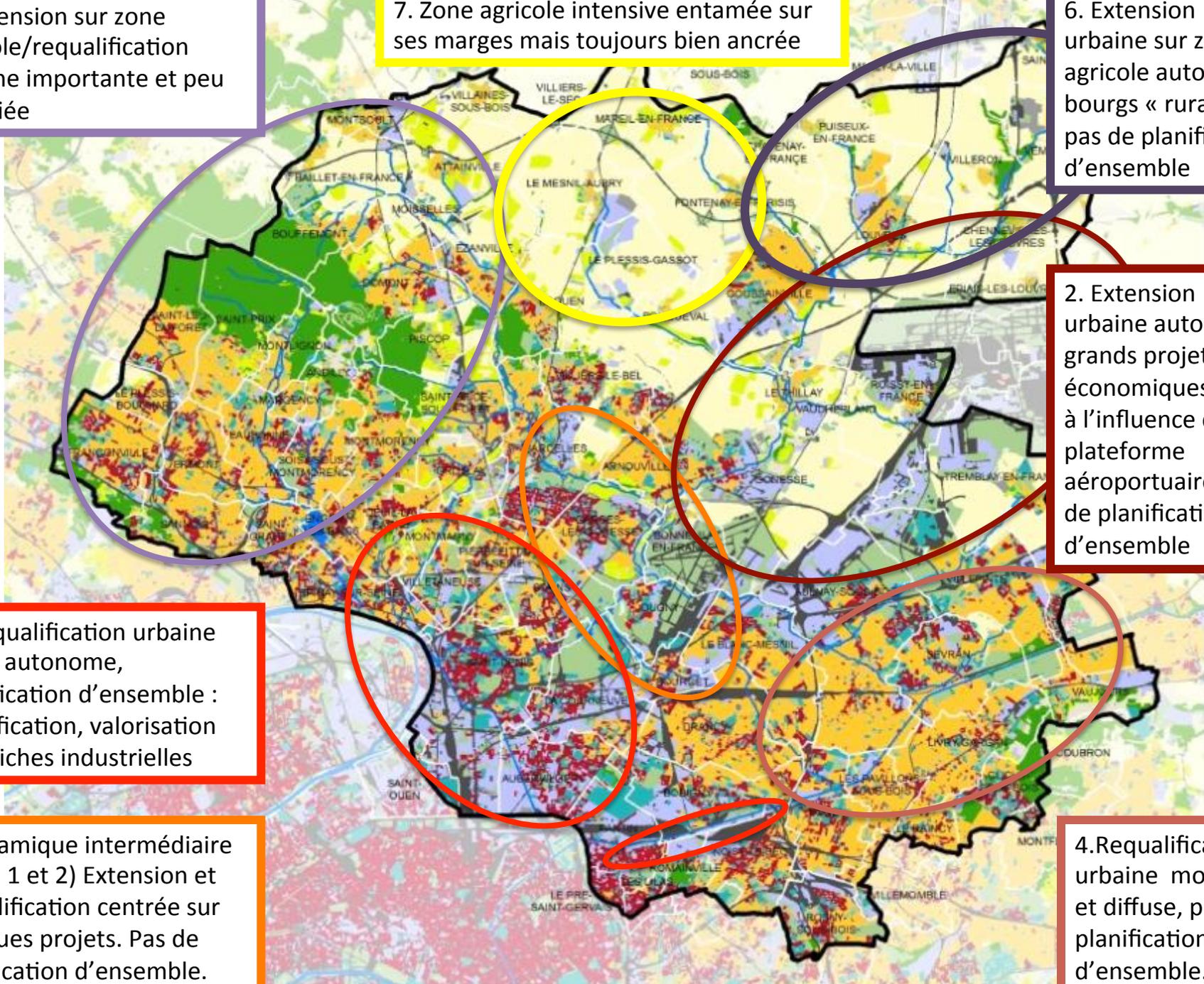
6. Extension urbaine sur zone agricole autour de bourgs « ruraux », pas de planification d'ensemble

2. Extension urbaine autour de grands projets économiques liés à l'influence de la plateforme aéroportuaire - pas de planification d'ensemble

1. Requalification urbaine forte, autonome, planification d'ensemble : densification, valorisation des friches industrielles

3. Dynamique intermédiaire (entre 1 et 2) Extension et requalification centrée sur quelques projets. Pas de planification d'ensemble.

4. Requalification urbaine modérée et diffuse, pas de planification d'ensemble.



- **Une demande forte pour des loisirs de proximité :** baisse du pouvoir d'achat qui limite le budget « loisirs/ vacances » des ménages
- Des demandes relayées par certaines collectivités et intégrées dans les projets d'aménagement : l'interface eau/cadre de vie peu investie
- **Une vigilance associative qui se focalise sur les grands projets structurants** faute d'un maillage suffisant du tissu associatif local

- **La peur du contentieux DCE : un aiguillon pour les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau**
- **Le budget eau des collectivités : des engagements sous contrainte financière malgré l'évolution de la gouvernance « eau »**
- **L'implication des collectivités dans la gestion des MA : une gouvernance morcelée, peu de priorités financières**
- **Des grands MO (SIAH, SIARE, DEA) toujours présents mais avec des budgets au mieux stable et des priorisations sous influence de l'aménagement**

Conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques

La qualité de l'eau et de la ressource

L'atteinte des objectifs DCE en 2027 : pas d'évolution nette/2015

Petit Rosne	2015	2021	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogation 2027	Non atteint	Non atteint
Etat chimique	Dérogation 2021	Non atteint	Non atteint

Croult amont	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogation 2027	Non atteint
Etat chimique	Dérogation 2027	Non atteint

Chevelu hydrographique
GE Croult-Enghien-Vieille Mer

Ru Montlignon	2015	2021	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogation 2027	Non atteint	Non atteint
Etat chimique	Dérogation 2021	Non atteint	Non atteint

Le Sausset	2015	2021	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogation 2027	Non atteint	Non atteint
Etat chimique	Dérogation 2027	Non atteint	Non atteint

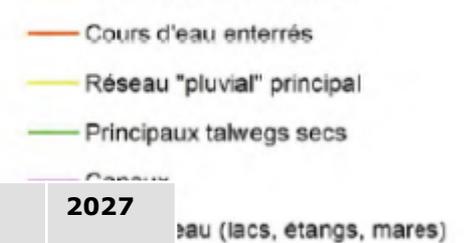


Lac d'Enghien	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)		
Etat chimique		

La Morée (aval)	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogation 2027	Non atteint
Etat chimique	Dérogation 2027	Non atteint

Ru d'Arra	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)	Dérogation 2027	Non atteint
Etat chimique	Dérogation 2027	Non atteint

Canaux	2015	2027
Etat écologique (physico-chimie)		
Etat chimique		



Conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques

Les usages, les milieux naturels et les paysages

Des milieux humides et aquatiques : les grands perdants

- **Des milieux aquatiques et des zones humides dégradés en dehors des sites « remarquables »**
 - Au sein de la plaine agricole : des évolutions territoriales globalement pénalisantes
 - A l'interface zone agricole/zone urbaine : des tensions entre politique d'aménagement et environnementale fortes
 - Au sein du tissu urbanisé : une dynamique hétérogène, des opportunités de reconquête
- **Des sites remarquables qui ont conservé une qualité écologique**
- **Au final, des milieux aquatiques et humides supportés par des aménagements artificiels**
 - Une richesse écologique qui dépend des modes de conceptions et de gestion
 - Une mobilisation hétérogène des collectivités pour faire évoluer les pratiques

Des continuités écologiques a minima

- **Pas d'incitation forte pour la mise en œuvre du SRCE**
 - Arbitrages locaux défavorables
 - Une vigilance associative insuffisante
- **Une meilleure intégration dans les secteurs urbains bénéficiant d'une planification territoriale à une échelle intercommunale**
 - Des projets qui se pensent toujours en lien avec une valorisation sociale et paysagère
- **En 2030, un réseau écologique discontinu avec une fonctionnalité écologique d'ensemble faible**
 - Plus développé en zone urbaine qu'agricole
 - Reposant sur un patchwork d'espaces plus qu'une logique de réseau

La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau

- La nécessité de **renouveler le cadre de vie** pour un des territoires les plus peuplés d'Ile de France : un portage politique toujours présent
- **L'eau : un potentiel d'aménité** en termes d'espaces de ressourcement et de trames paysagères **peu identifié**
- **Un manque de relais politique et dans la société civile** pour soutenir les projets impulsés par les services techniques les plus en avance sur ce sujet

Conclusion : en l'absence de SAGE, quelles évolutions des enjeux intégrateurs ?

- Un scénario sans SAGE qui ne permet pas de modifier le lien à l'eau historiquement dégradé tant du point de vue des populations que des élus
- Des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères rarement mises en synergie
- Un manque de vision stratégique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Commission Milieux Naturels et Usages Récréatifs

**Des hypothèses contrastées
pour entrer en prospective**

Le rôle et le statut de ces hypothèses contrastées thématiques

- **Mener une analyse centrée sur chaque thème de gestion de l'eau**
- **Considérer des hypothèses « proactives » :**
 - options stratégiques ≠
 - objectifs ± ambitieux
- **Des hypothèses volontairement archétypales pour explorer jusqu'au bout des possibles**
- ⇒ **Donner à voir des futurs souhaitables**
- ⇒ **Des produits intermédiaires : ce ne sont pas les scénarios du SAGE**

Rappel des enjeux à traiter dans les scénarios thématiques

- **Le maintien, la reconquête et la préservation des milieux aquatiques**
- **La redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau**
- **La réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des rus, rivières et ouvrages hydrauliques**

Les points clés du diagnostic et du scénario sans SAGE

- **Un désert écologique... et quelques « oasis » d'intérêt régional**
- **Une nature aquatique diffuse en dehors de quelques « spots » gérés et renommés**
 - marqueur de l'identité écologique du territoire
 - orpheline d'une prise en charge par les acteurs de la préservation des milieux naturels
 - un bien commun à rendre visible à la fois globalement et localement
- **Une nature toujours « sociale » : la dimension paysage incontournable**
- **Dans cette trame aquatique diffuse, des milieux aux multiples fonctions à pondérer au cas par cas (paysage-biodiversité Vs hydrologie)**
 - L'hydrologie concentre encore les préoccupations politiques et sociales
 - La demande de nature et de paysage liés à l'eau reste au mieux émergente
 - Les projets milieux-biodiversité sont difficiles à porter
 - La requalification urbaine peut constituer un moteur de récréation de nature en ville
- **3 types de milieux à distinguer**
 - Les cours d'eau
 - Les ouvrages hydrauliques
 - Les milieux/zones humides diverses, dont "ZH" urbaines recréées
- **2 contextes territoriaux à distinguer**
 - La ville dense (dynamique de requalification)
 - Le rural/périurbain (dynamique d'extension urbaine)

Quel moteur le SAGE propose-t-il pour la reconquête écologique des milieux aquatiques ?

- **H1 : s'appuyer sur la capacité de prise en charge des acteurs de l'hydrologie urbaine pour l'élargir aux paysages et à la biodiversité aquatique**
 - L'hydrologie urbaine reste l'entrée qui pilote le système, la « nécessité impérieuse » qui sert de locomotive
 - Mais le SAGE la dote d'un « supplément d'âme » : paysages et milieux
 - Les acteurs de l'hydrologie urbaine participent à la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire sur les milieux aquatiques et les paysages associés
- **H2 : mettre en place une capacité de prise en charge dédiée aux paysages et à la biodiversité aquatique pour mener cette reconquête**
 - Milieux et paysages : une « nécessité impérieuse » au même titre que l'hydrologie
 - Des réseaux d'acteurs et dispositifs spécifiques pour porter cette cause et l'instruire techniquement
 - Une coordination à négocier avec les porteurs de l'hydrologie urbaine et les acteurs de l'aménagement du territoire

- **Des règles de comportement**
 - Pas de censure
 - Pas d'autocensure
 - Effort d'écoute et de partage du temps de parole
- **Des règles de fonctionnement**
 - Un **gardien du temps** : gestion du temps, rappel régulier de l'avancement du travail
 - Un **rapporteur** : saisi des contributions de chacun sur post-it, placement sur la matrice, relance de la réflexion collective, restitution

Les produits attendus pour l'image 2030

- **Une description de la gestion en 2030 sur un plan technique**
 - Équipements en place ? Usages et pratiques présents ?
 - Dispositifs de gestion (actions techniques, politiques réglementaires, contractuelles, de conseil, de sensibilisation, de financement, ...)
=> *Ne pas hésiter à donner des exemples, situés précisément pour illustrer l'image d'ensemble*
 - Objectifs portés par le SAGE ?
- **Une description en termes de jeu d'acteurs**
 - Qui fait quoi ? Quelles fonctions sont assurées par le SAGE (conseil, mise en œuvre, évaluation, ...) ?
 - Quels sont les moyens sur lesquels s'appuie le SAGE ?
 - Qui sont les « gagnants » et les « perdants » ? Qui supporte les coûts ? Quelles sont les tensions ?
- **Un point sur les relations avec les autres thèmes**
 - Quelles conditions de réalisation de cette image pour les autres thèmes ?
 - Quelles conséquences de cette image sur les autres thèmes ?